

SUP-VETO LYON



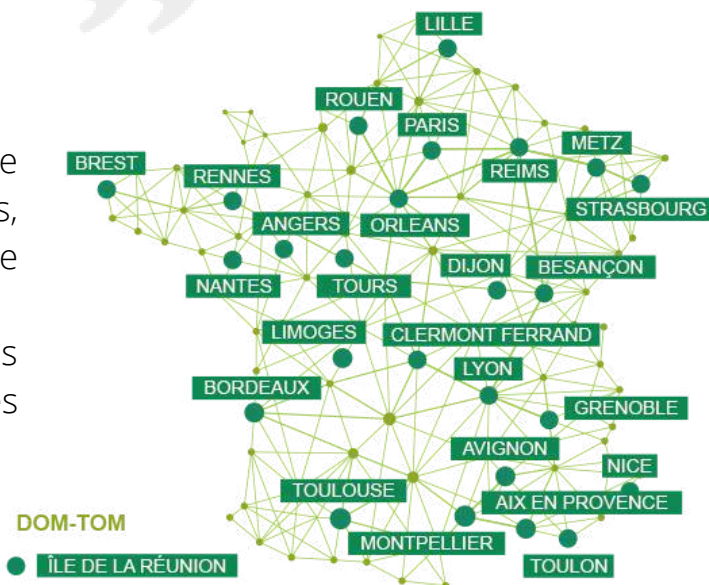
AUXILIAIRE DE SERVICE VÉTÉRINAIRE



“ SUP'VÉTO UN RÉSEAU NATIONAL ”

Sup'Véto Lyon fait partie des 26 centres de formation répartis sur le territoire Français, préparant le titre d'Auxiliaire de Service Vétérinaire.

Sup'Véto c'est près de 30 vétérinaires enseignants et plus de 1000 cliniques partenaires.



“ SUP'VÉTO LYON ”

Sup'Véto Lyon vous propose de préparer le titre d'Auxiliaire de Service Vétérinaire dans les meilleures conditions :

- Une équipe pédagogique de haut niveau et très expérimentée
- Des classes à effectifs limités
- Un encadrement pédagogique conséquent
- Des stages en milieux professionnels grâce à notre réseau de partenaires
- Une école au coeur de la ville au pied du métro Jean Jaurès (TCL ligne B)



SUP'VÉTO LYON

181-203 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON

Métro B, Arrêt Place Jean Jaurès
04 37 66 48 85

accueil@supveto-lyon.fr

SOMMAIRE

- Le métier d'ASV et ses débouchés..... p 4
- La formation et le programme p 5-6
- Les stages p 7
- La validation du titre Auxiliaire de Service Vétérinaire p 8
- Les conditions d'admission et les tarifs p 9



LE MÉTIER ET SES DÉBOUCHÉS

CARRIÈRE ET EMPLOI

" L'Auxiliaire de Service Vétérinaire joue un rôle incontournable au sein d'un cabinet ou en clinique vétérinaire.

Plus de 8500 auxiliaires sont en activité à ce jour. Le poids économique du secteur animalier de compagnie et d'élevage est en pleine croissance, particulièrement en France. L'activité des vétérinaires se développe et la création de postes d'assistants suit cette expansion.

Le marché du travail représente plus de 8000 cabinets vétérinaires dont plus de 4000 cliniques en France qui souvent emploient plusieurs assistants de structures vétérinaires et qui assurent le suivi de près de 80 millions d'animaux de compagnie et plus de 317 millions d'animaux d'élevage ou d'exploitation."

Marie KRUSZKA

Vétérinaire et formatrice à SUP'VÉTO

MÉTIERS VISÉS & DÉBOUCHÉS

- Auxiliaire de service vétérinaire en clinique ou cabinet
- Auxiliaire vétérinaire en refuge animalier
- Auxiliaire vétérinaire en parc zoologique
- Vendeur en animalerie
- Postes en laboratoire d'analyses vétérinaires
- Postes en assurance santé pour animaux
- Standardiste pour service d'urgence vétérinaire
- Salarié d'une pension pour animaux
- Brigade canine de la police ou de la gendarmerie

Pour les équivalences, passerelles et les suites de parcours, merci de vous rapprocher de Laure GRUER - l.gruer@espaceforma.com



LA FORMATION & LE PROGRAMME

L'objectif est de vous préparer à exercer les activités suivantes dans chacun des domaines suivants. Vous avez la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. Vous retrouverez les modalités de validation des blocs dans la fiche RNCP :



DOMAINE 1 GESTION ADMINISTRATIVE

Mettre en oeuvre son poste de travail. Utiliser les outils et les équipements présents à l'accueil de la structure. Assurer le secrétariat. Gérer la caisse, renseigner, conseiller et orienter les clients en fonction de leurs attentes, leurs besoins, et savoir évaluer les contextes d'urgences le cas échéant. Appliquer les savoir faire professionnels et les savoir vivre en milieu professionnel.



DOMAINE 3 HYGIÈNE & SÉCURITÉ

Assurer et appliquer les protocoles d'hygiène des locaux, mobiliers et des équipements, avant, pendant et après chaque situation qui rythme la vie au cabinet. Utiliser les produits et les équipements dans les règles et dans le respect des protocoles. Gérer les déchets. Gérer le risque de "contagion".



DOMAINE 5 ASSISTANCE & AIDE TECHNIQUE

Préparer le matériel médical et les examens. Réaliser certains des examens. Assurer la contention des animaux. Assister le praticien dans le cadre d'une intervention chirurgicale ou d'un examen.



DOMAINE 2 CONSEIL, VENTE & GESTION DES STOCKS

Conseiller et recommander les produits en réponse aux besoins et aux attentes propriétaires / éleveurs. Savoir susciter les achats. Assurer le suivi et la gestion des stocks et les commandes. Délivrer les prescriptions médicales selon l'ordonnance établie par le praticien. Connaître les posologies, les conseils et les contradictions.



DOMAINE 4 SOINS AUX ANIMAUX

Surveiller les animaux en soins. Connaître, maîtriser, assurer et transmettre les bons gestes de soins et d'entretien de base des animaux.

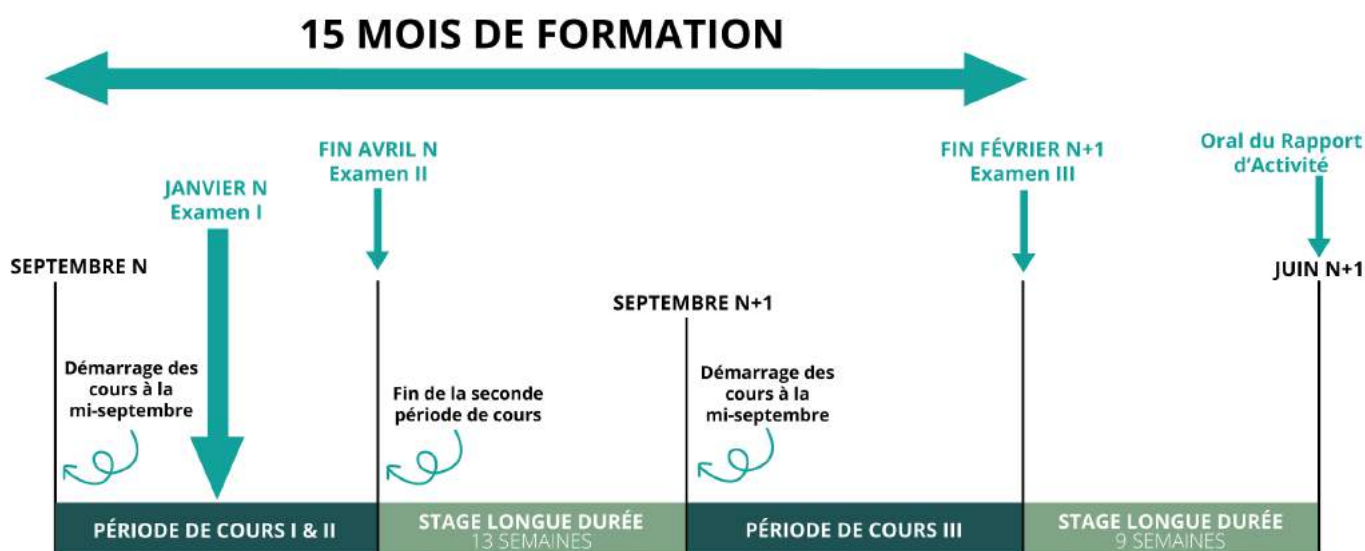


LA FORMATION & LE PROGRAMME

PÉRIODES D'EXAMENS ET DE STAGES : UN PROGRAMME SUR 2 ANS

Pour obtenir la certification professionnelle d'Auxiliaire de Service Vétérinaire, vous devrez prouver vos compétences dans ces 5 domaines. Pour cela, il vous est demandé de pratiquer, de réaliser et de maîtriser chacun des domaines.

Durant toute la durée de formation, un livret sera renseigné par l'élève et les différentes structures d'accueil du stagiaire pour permettre l'attestation de toutes ces compétences.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les cours professionnels et pratiques sont assurés par des docteurs vétérinaires ainsi que par des auxiliaires de service vétérinaire en poste dans des structures régionales.

Les autres matières sont enseignées par des professeurs, tous diplômés de l'Université.



LES STAGES

D'une **durée de 30 semaines** sur l'ensemble de la formation, ils permettent de mettre en oeuvre vos connaissances et vos savoir faire et de développer vos compétences..

Votre immersion en milieu professionnel comprendra : 2 stages longue durée d'un total de 22 semaines et plusieurs stages hebdos d'environ 8 semaines.

Votre intégration dans les structures ne devra pas attendre votre premier stage longue durée, puisqu'une dizaine de semaines après le début de vos enseignements, vous débuterez un stage hebdomadaire. Ainsi vous découvrirez votre futur univers professionnel avec ses multiples facettes : contact avec les animaux, travail en équipe, relationnel avec les propriétaires.

La succession des différentes périodes de stage permet de découvrir tous les aspects de votre futur métier, mais surtout d'élargir vos compétences en assurant toutes les missions, les tâches qui peuvent être confiées à un.e auxiliaire de service vétérinaire.

Il est à noter que plus de 40% de nos étudiants décrochent un premier contrat de travail au cours ou avant la fin de leur dernier stage longue durée.



LES +

Les périodes de stages sont primordiales à votre formation et elles vous permettent de mettre en pratique les enseignements reçus et de développer des compétences réelles.

Dans la préparation à la vie professionnelle future, la recherche de stage (lettre de motivation, CV, entretien) fait partie de la formation. Une enseignante de l'équipe pédagogique sera présente tout au long de votre formation pour vous coacher, vous aider à trouver une entreprise d'accueil mais aussi vous suivre lors de ces périodes sur le terrain.

LA VALIDATION DU TITRE

OBTENTION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE D'AUXILIAIRE DE SERVICE VÉTÉRIINAIRE

Les évaluations se cumulent pour l'obtention de la certification professionnelle. La note globale de fin de formation sera constituée :

- De notes du contrôle continu des périodes 1 et 2 (10% de la note globale).
- De notes du premier et du second examen (10% de la note globale).
- De l'évaluation des maîtres de stage au terme de la première année (10% de la de note globale).
- Des notes du contrôle continu de la période 3, (10% de la note globale).
- Des notes du troisième examen (20% de la note globale).
- De l'évaluation des maîtres de stage au terme de la deuxième année (10% de la note globale).
- De l'évaluation des différents travaux de compétences, du rapport d'activité et de la soutenance devant le jury (30% de la note globale).

Pour ceux dont la moyenne n'est obtenue, des épreuves de rattrapages sont organisées.



LES CONDITIONS D'ADMISSION & TARIFS

PRÉREQUIS

Cet enseignement professionnel est accessible après toute terminale (ou niveau équivalent) des filières générales, technologiques, professionnelles ou agricoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

La formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire est ouverte à tout élève à partir de 18 ans. Cette condition d'âge est obligatoire compte tenu des stages en milieu professionnel et notamment en service de radiologie eu égard à la législation applicable dans ce domaine.



IMPORTANT : Cette formation est accessible à toutes personnes en besoins spécifiques et/ou situation de handicap.

Le dossier de candidature et le contrat d'inscription doivent être adressés au secrétariat par voie postale ou par mail. Le recrutement se fait sur les résultats scolaires obtenus dans les études antérieures, mais surtout sur un entretien individuel de motivation. À l'issue de cet entretien, la décision d'acceptation vous sera communiquée sous 8 à 10 jours.

TARIFS DE LA FORMATION

Les frais d'études à Sup'Véto Lyon se décomposent en deux parties :

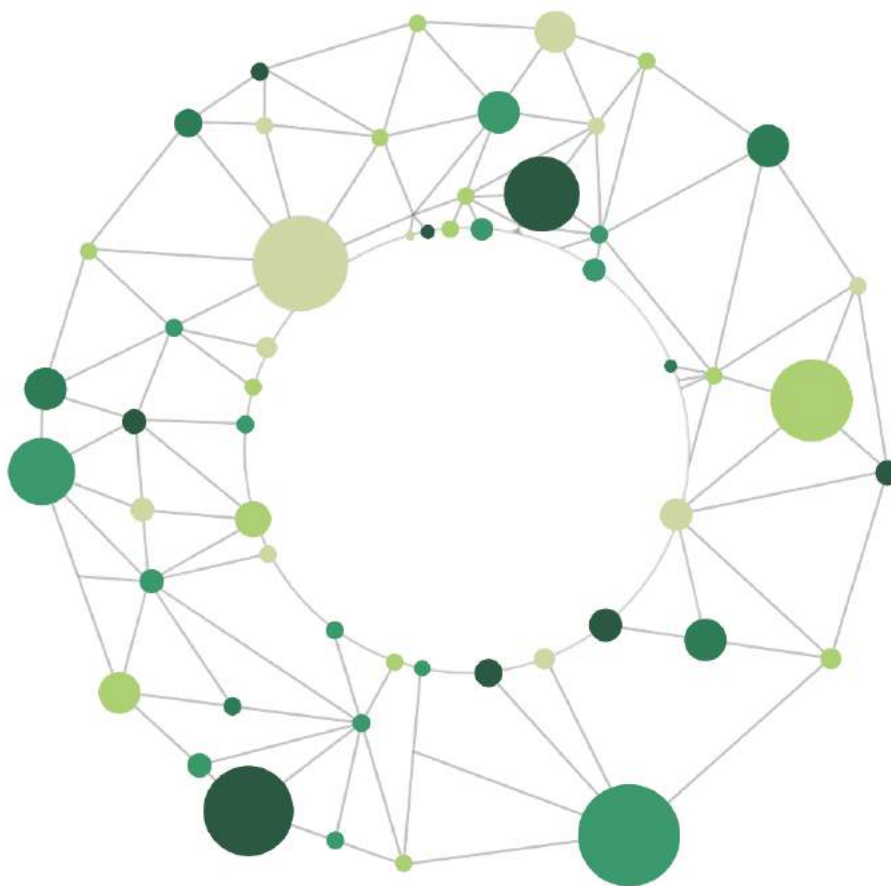
- Des frais d'inscription et d'évaluations pédagogique fixés à 490€ sont à régler au moment de l'inscription garantissant la réservation de votre place au sein de la formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire.
- Des frais de scolarité :

| | | |
|-----------------------|--|-------|
| Première année |  | 4350€ |
| Deuxième année |  | 2550€ |

La formation continue est accessible :

- Pour les salariés et demandeurs d'emploi
- Dans le cadre d'un CPF, financement Région, Pôle emploi etc..

Vous êtes candidat en formation continue nous vous invitons à envoyer votre dossier de candidature accompagné des pièces demandées. Après étude de votre dossier, un rendez-vous sera fixé avec vous afin de construire ensemble votre dossier.



CONTACTS

Relations candidats & entreprises

Aliénor JUFFARD
accueil@supveto-lyon.fr
04 37 66 48 85

Référente handicap & mobilité

laure GRUER
l.gruer@espaceforma.com

SUP'VÉTO LYON

181-203 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Métro B, Arrêt Place Jean Jaurès

TÉL : 04 37 66 48 85

E-MAIL : accueil@supveto-lyon.fr

Siret : 490 962 784 000 24



www.supveto-lyon.fr



facebook.com/Supvetolyon69



instagram.com/supvetolyon

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise à jour le 08/02/2022

*titulaire de la certification Qualiopi, selon les exigences de la certifications visées à l'article L.6316-1 du code du travail, pour son processus de réalisation des catégories d'actions de développement des compétences suivantes : Actions de formation (AF) et Actions de formation par apprentissage (CFA).